



**Synthèse du Comité de pilotage des sites Natura 2000  
FR9101475 « Massif du Canigó », FR9101476 « Conques-de-la-Preste »  
et FR9110076 « Canigó - Conques-de-la-Preste »  
du 3 décembre 2015 à Fillols (66)**

**Étaient présents :**

- G. ARLANDES, travailleur indépendant à Pyrénées cartographie
- D. BAUX, vice-président du SMCGS et président de l'association COFOR66
- J. BORRUT, référent CSRPN
- F. CHARDON, directeur du SMCGS
- A. CHRYSOSTOME, président du Copil et maire de Corsavy
- L. COURMONT, chargé de mission au GOR
- J-C. DOMENEGO, président du comité départemental des CAF
- C. DOUET, chargé de mission Natura 2000 au PNR des Pyrénées catalanes
- E. DUMAS, animatrice à l'association des AFP-GP des P-O
- S. DUPRE, responsable territoriale Canigó – Albères à l'ONF
- C. ESCAPE, maire de Fillols
- F. FILLOLS, président du comité départemental de spéléologie des P-O et co-président de la commission canyon interfédérale
- R. GAURENNE, vice-président de la Fédération de chasse 66 et président de l'AICA Grand Conflent
- P. GERVA, président de l'ACCA de Prats-de-Mollo
- A. GLORY, membre du conseil d'administration de l'association Charles Flahault
- C. GUILLOT, représentant du comité directeur de la FFRP 66
- C. GUISET, conservateur des réserves naturelles de Py et Mantet et représentant de la FRNC
- L. HOPP, chargée de mission Natura 2000 au SMCGS
- N. LAMANDE, chef de projet Natura 2000 à la DREAL-LR
- C. MARCHAND, animatrice à l'association des AFP-GP des P-O
- M. MAURY, adjointe à la mairie de Mantet
- J-L. PEREZ, vice-président du comité de spéléologie des P-O
- J. TRAVE, président honoraire du comité de conservation de la nature des P-O

**Excusés :**

- G. ESCOUBEYROU, chargé de mission Natura 2000 à la DDTM66
- M. GUALLAR, président de la Chambre d'agriculture des P-O
- M. GUITTET, chargée de mission au Pays Pyrénées Méditerranée
- Comité départemental FFME66
- P. MAISON, président du GP des Estables

- A. PUIGNAU, président du SIGA du Tech
- J. TAURINYA, vice-président du SMC GS

\*\*\*

### **Ordre du jour :**

- Rappel / contexte
- Bilan 2015
- Projets 2016
- Questions diverses

\*\*\*

### **Pièces-jointes :**

- Diaporama du Copil
- Diaporama de Pyrénées cartographie

\*\*\*

### **1. Rappel / contexte :**

\* Le réseau Natura 2000

Le réseau européen Natura 2000 émane du choix de l'Union européenne (UE) - durant le Sommet de la Terre à Rio de Janeiro en 1992 - d'enrayer la perte de biodiversité en créant un vaste maillage de sites naturels protégés. Ces sites ont été identifiés car considérés comme étant des réservoirs de biodiversité. Deux directives européennes - « Habitats/faune/flore » et « Oiseaux » - dressent la liste des espèces et des habitats naturels (ou semi-naturels) concernés, dits « d'intérêt communautaire ». Ces habitats sont considérés en danger, ou répartis sur une superficie réduite ou considérés comme remarquables sur le territoire de l'UE. Les habitats non communautaires peuvent être traités dans le cadre de Natura 2000 s'ils sont considérés comme lieu de vie d'espèces d'intérêt communautaire, c'est-à-dire d'espèces considérées en danger d'extinction, ou vulnérables, ou rares ou endémiques sur le territoire de l'UE.

L'objectif est - en fonction de l'état de conservation de ces habitats et de ces espèces (bon, moyen ou défavorable) - de les restaurer ou de les préserver par le biais de méthodes de gestion adaptées en prenant en compte les activités humaines du territoire (agriculture, foresterie, chasse, activités physiques de pleine nature, etc.). La France a fait le choix de mettre en place des mesures concertées et contractuelles pour préserver cette biodiversité : contrats agricoles, contrats forestiers, contrats ni agricoles ni forestiers (nini), charte de bonnes pratiques...

\* Les sites Natura 2000 « Massif du Canigó - Conques-de-la-Preste »

Le Syndicat Mixte Canigó Grand Site est animateur de trois sites Natura 2000 sur le Canigó. Il met en œuvre le document d'objectifs (Docob, plan de gestion) de ces sites. Deux sites sont régis par la directive « Habitats / Faune / Flore » : les Zones spéciales de conservation (ZSC) « Massif du Canigó » en Conflent et « Conques-de-la-Preste » en Haut-Vallespir. Ils ont été proposés en 2002 et 2001 comme site d'intérêt communautaire à l'UE et ont été validés par arrêtés ministériels en 2011 et 2008. Le troisième site est régis par la directive « oiseaux », la Zone spéciale de conservation (ZPS) « Canigó – Conques-de-la-Preste », désignée en 2004, qui se superpose sur le périmètre des 2 ZSC.

Le Docob a été validé en 2012 et est en animation depuis lors. Il dresse l'état des lieux socio-économique et écologique du territoire, définit des enjeux, des objectifs et des mesures de gestion adaptées. Ce document, ainsi que les atlas cartographiques et les annexes sont consultables en mairie de Mantet, Py, Casteil, Vernet, Fillols, Taurinya, Estoher et Prats-de-Mollo (communes Natura 2000), au SMC GS ou sur son site internet.

Lors de l'élaboration du Docob, des inventaires de terrain ont été réalisés et ont permis de dresser un état des lieux des habitats et des espèces d'intérêt communautaire présents sur le territoire ainsi que leur état de conservation. Actuellement, 30 habitats et 37 espèces d'intérêt communautaire ont été identifiés. Le territoire

n'a pas encore été cartographié dans son intégralité. Il convient de poursuivre ce travail d'approfondissement des connaissances.

## **2. Bilan 2015 :**

### **\* Mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC)**

Cette année, le SMCGS a poursuivi le travail engagé depuis 2012 en terme de gestion des habitats agro-pastoraux et des espèces associées par le biais des mesures agro-environnementales (contrats agricoles). Des exploitants ou groupements pastoraux (GP) volontaires s'engagent à respecter un cahier des charges de pratiques favorables aux habitats et espèces recensés sur leur exploitation ou estive en échange d'une contrepartie financière attribuée par l'État et l'Europe.

Pour mettre en place des MAEC, il faut élaborer un Projet agro-environnemental et climatique (PAEC). Cette année, avec la réforme de la Politique agricole commune (PAC) et le changement d'autorité de gestion des fonds européen attribuée à la Région, les PAEC sont devenus des appels à projet. Le SMCGS s'est associé au Parc naturel régional (PNR) des Pyrénées catalanes ainsi qu'aux structures agricoles et environnementales du territoire pour élaborer et mettre en œuvre le PAEC Pyrénées catalanes - Canigó (PYCA).

Le territoire concerné regroupe le périmètre du PNR, les sites Natura 2000 du Canigó et la commune de Prats-de-Mollo. De plus, les périmètres des GP ont été pris en compte dans leur intégralité pour ne pas être scindés. Ce territoire est un des plus importants PAEC de la Région Languedoc-Roussillon : 153 000 hectares (ha), 70 communes, 89 exploitations individuelles et 53 GP. Pour le Canigó, il s'agit de 24 exploitants et 9 GP.

Plusieurs enjeux environnementaux ont été recensés lors du diagnostic de territoire du PAEC : l'entretien des milieux agro-pastoraux en faveur de nombreuses espèces (oiseaux, chiroptères, invertébrés, reptiles, flore de montagne, etc.), la restauration des zones en déprise, la limitation de la fermeture des milieux, la préservation des prairies de fauche, riche en biodiversité faunistique et floristique, la limitation / suppression des produits phytosanitaires, la préservation des zones humides, milieux rares et spécifiques, l'entretien des paysages, etc.

Après avoir identifié les enjeux du territoire, il a fallu définir les mesures les plus adaptées. Ces mesures sont des associations d'engagements unitaires, des cahiers des charges basés sur un cadre national et auquel est attribué un montant annualisé à l'hectare. Une dizaine de mesures a été identifiée. Des mesures de retard de fauche pour permettre aux espèces de réaliser leur cycle de reproduction, de non fertilisation, de gestion pastorale (par la mise en place de calendrier de pâturage et de pression pastorale adaptées, de mise en défens, de création de quartiers supplémentaires, ...), de débroussaillage, etc. ainsi que des mesures Systèmes herbagers et pastoraux (SHP) de pâturage simple avec obligation de résultat (ni sous-pâturage ni dégradation par surpâturage ou enrichissement trop important du milieu, comme les zones de reposoir des troupeaux par exemple). Ces mesures sont proposées aux éleveurs et GP (une ou plusieurs) qu'ils décident - ou non - de mettre en place sur leur exploitation ou estive pendant 5 ans.

Cette année, 15 contrats ont été engagés sur le Canigó (7 exploitations et 8 GP) sur plus de 4 300 ha, soit quasiment ¼ du territoire Natura 2000. Ces engagements représentent plus d'1 200 000 euros de retombées économiques directes sur 5 ans.

### **\* Manifestations sportives et culturelles**

Depuis 2014, le SMCGS a mis en place une instance d'accompagnement des organisateurs de manifestations sportives et culturelles qui ont lieu sur les territoires Natura 2000 et site classé du Canigó. Cette instance est composée des structures gestionnaires du territoire : Réserves naturelles nationales (RNN) de Prats-de-Mollo, Py et Mantet, Fédération des réserves naturelles catalanes (FRNC), Office national des forêts (ONF), Office nationale de la chasse et de la faune sauvage (ONCFS), PNR-PC, Association des associations foncières pastorales et groupements pastoraux (AFP-GP), Direction départementale des territoires et de la mer (DDTM66), Sous-Préfecture de Prades, Direction régionale de l'environnement de l'aménagement et du logement (DREAL-LR), SMCGS...

Un dossier de demande d'organisation est rempli par l'organisateur qui le transmet au SMCGS accompagné de toutes les pièces nécessaires (Cerfa, évaluation des incidences Natura 2000, charte d'engagement, information aux propriétaires et ayants droits, cartographie, ...). Le SMCGS accompagne les porteurs de

projets pour la réalisation des évaluations d'incidences Natura 2000 (données écologiques, préconisations). Il se charge aussi de faire une première analyse des demandes et les transmet aux partenaires qui se regroupent pas la suite lors d'un comité animé par le SMCGS, en vue de discuter, valider ou réorienter, le cas échéant, des projets qui auraient des carences en terme de complétude, de respect du site et du milieu naturel. L'avantage de ce comité étant de regrouper toutes les instances concernées, susceptibles d'être sollicitées par les porteurs de projet, d'informer les partenaires sur les projets prévus sur le territoire, que chacun ait le même niveau d'information et surtout que l'instance ait légitimité à émettre des avis et des préconisations.

Cette année, 7 manifestations ont été accompagnées dans le cadre de ce dispositif : le Grand trail du Canigó, boucle au départ de la Bastide, qui a eu lieu début juillet ; la Trobada, la Trobada « a peu »<sup>1</sup> et la Saint-Jean en juin ; la Randonnée et le Championnat du Canigó au départ de Vernet-les-Bains en août ; le 100 Miles Sud de France Font Romeu / Argelès en octobre.

### **\* Homogénéisation et simplification de la BD SIG**

Cette année, le SMCGS a fait appel au bureau d'études Pyrénées cartographie qui a travaillé sur l'homogénéisation et la simplification d'utilisation de la base de données (BD) système d'information géographique (SIG) ainsi qu'à l'élaboration d'un cahier des charges type à intégrer dans chaque appel d'offre lancé par le SMCGS nécessitant de la cartographie. Cf. Diaporama en P-J.

### **3. Projets 2016 :**

Les projets envisagés au cours de l'année 2016 sont les suivants :

1. Poursuivre l'élaboration et la mise en œuvre des MAEC auprès des exploitants et groupements pastoraux du territoire.

2. Poursuivre le dispositif d'accompagnement des manifestations sportives et culturelles.

Cette année le SMCGS a encouragé les organisateurs à demander la labellisation « Développement durable, le sport s'engage » auprès du Comité national olympique et sportif français. Ce label atteste de l'exemplarité d'une démarche au regard de « l'Agenda 21 du sport français » et de la « Charte du sport français pour le développement durable ». Le Championnat du Canigó l'a obtenu pour un an.

3. Dans la même lignée que l'accompagnement des manifestations, le SMCGS souhaite mettre en place en 2016 un « Comité de suivi Grand Site, Site classé et Natura 2000 » dans lequel seraient traités tous les projets prévus en site classé et en sites Natura 2000. Tous les types de projets seront accompagnés afin d'une part de les recenser, de faciliter leurs démarches, de préserver le site durablement et d'informer les gestionnaires, usagers, ayant-droits et propriétaires.

4. Un travail sera réalisé pour intégrer les enjeux biodiversité dans un projet de dynamique de conventionnement des sites de pratiques APN (activités de pleine nature) en forêt domaniale.

5. Cette année, le Conservatoire d'espaces naturels (CEN- LR), l'ONF, les RN et le SMCGS se sont rendus sur le Pla Guillem en octobre, 11 ans après le dernier suivi de la revégétalisation sur ce site (2004) dégradé par la création de la piste inter-vallées en 1973 et de la tranchée du RTM<sup>2</sup> en 1994. L'état des lieux visuel a été concluant. Le projet a plutôt bien fonctionné. Les barrages ont rempli leur rôle de retenir la terre et les cailloux. Ce qui a permis de combler en partie les traces d'érosion dues aux passages des véhicules et les tranchées ; premier objectif de ce travail de restauration nécessaire avant d'envisager la revégétalisation, c'est à dire stabiliser le sol. Par la suite, la végétation s'est progressivement réimplantée à partir de la mise en place artificielle de semis, puis naturellement, sur les zones dégradées. Il est aussi à noter que la montée des troupeaux sur le Pla a été retardée au 15 juillet (conventionnement ONF), permettant de laisser la fructification de la végétation avoir lieu. En 2016, au printemps, aura donc lieu une étude permettant de clôturer ce projet. D'autres Plas du département, avec des problématiques similaires, pourront être restaurés sur ce modèle (retour d'expérience).

6. La cartographie des habitats d'intérêt communautaire se poursuivra en vue, à terme, de disposer de la totalité du territoire cartographié, et de pouvoir par la suite, lancé des inventaire espèces faune et flore plus ciblées.

7. En 2016, la page Natura 2000 du site internet du SMCGS sera enrichie et améliorée, pour en faire un outil de diffusion et de communication plus efficace. La lettre d'information n°3 sera distribuée par publipostage dans les boîtes aux lettres des 9 communes Natura 2000 en début d'année. Elle sera aussi mise à

<sup>1</sup> « A pied » en catalan

<sup>2</sup> Restauration des terrains de montagne

disposition dans les locaux du SMCGS et téléchargeable sur la page internet.

8. Une réflexion sera engagée sur l'évaluation du Document d'objectifs depuis 2012.

9. Enfin, cette année, seront mis en place des groupes de travail pour élaborer et mettre en œuvre des contrats Natura 2000 forestiers et « nini ».

### **5. Questions diverses**

Sur demande des services de l'État, le comité de pilotage a confirmé le fait que le SMCGS poursuivrait le travail engagé depuis 2012 pour mettre en œuvre le Docob en tant qu'animateur des 3 sites Natura 2000, sous la Présidence d'Antoine Chrysostome.

Le bilan d'activités 2016 sera envoyé aux membres en amont du Copil 2016.

#### **Contact :**

Florian CHARDON, directeur  
Laura HOPP, chargée de mission Natura 2000

#### **Syndicat Mixte Canigó Grand Site**

Bât Chefdebien – Boulevard de la Gare  
66 500 Prades Cedex

04 68 96 45 86

[contact@canigo-grandsite.fr](mailto:contact@canigo-grandsite.fr)